

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales**

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, à 9 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
26/03/24 – 01.	Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Marie-Edith PERAL.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Michel GARCIA, Hermeline MALHERBE, Marc PETIT, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Marc BIANCHINI, Josette PUJOL.

Suppléants présents : Sylvie TORRES.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Nicolas GARCIA, Alain GOT, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Pierre BATAILLE, Josiane LOURTIL, Valérie FRANCO, Maya LESNE.

Le Président,

Après avoir présenté son rapport sur les orientations budgétaires 2024.

Demande au comité syndical de prendre acte de la tenue du débat.

Le Comité, à l'unanimité des membres présents,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

Ainsi fait et délibéré, à THUIR, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Comité Syndical du 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 066-256600875-20240326-260324_01-DE

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

1 – CONTEXTE

2 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 066-256600875-20240326-260324_01-DE

1 – CONTEXTE : Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB)

Le contenu du Rapport d’Orientation Budgétaire :

- Les orientations budgétaires envisagées en dépenses / recettes (fonctionnement et investissement) ;
- Les hypothèses retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, tarification, relation financière entre l’UDSIS et ses adhérents) ;
- Les engagements pluriannuels (autorisations de programme) ;
- La structure et la gestion de l’encours de dette et les perspectives.

Le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

L’aspect réglementaire du Rapport d’Orientation Budgétaire :

- Tenue du Débat d’Orientation Budgétaire dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget (M57) ;
- Le comité syndical doit prendre acte du débat par délibération spécifique ;
- Transmis aux adhérents et Préfecture ;
- Publié.

CONTEXTE: Présentation de la structure

VOLET RESTAURATION

Equipements et production

L'UDSIS est actuellement dotée de **2 unités de production culinaire (Millas et Elne)**. En 2023, on note une progression des effectifs de +3,90 % avec **17 500 repas/jour** soit **2 480 000 repas/an** :

- Crèches : 48 000 repas (+7 %)
- Maternelles et primaires : 1 485 000 repas (+1,4 %)
- Centres aérés : 183 000 repas (+0,5 %)
- Collèges : 650 000 repas (+1,5 %)
- Autres : 114 000 repas (+570 %)

On note encore cette année une progression d'effectifs malgré le retrait de la commune de Toulouges au 1er juillet 2023 (465 repas/j). En janvier 2023, l'UDSIS a **intégré le sites de l'IDEA Mineurs Non Accompagnés** (entre 150 et 300 repas/j, les variations ont été compensées par le **Département des PO** avec une **subvention exceptionnelle de 234 000 €**) et, à la rentrée de septembre, **la commune de Caudiès de Fenouillèdes** (30 repas/j).



IDEA
Institut Départemental de
l'Enfance et de l'Adolescence



CONTEXTE: Présentation de la structure

VOLET RESTAURATION



Equipements et production

Ce niveau de production rend les conditions de travail difficiles dans les 2 unités de production culinaire et limite les perspectives de développement.

C'est ce qui a motivé la construction de la **nouvelle cuisine « Millas 2 »** (**chantier en cours, livraison prévue courant 2^{ème} semestre 2024**).

Par ailleurs, la requalification de la **cuisine d'Elne** a été étudiée sur un scénario de productions spécialisées.

Pour assumer financièrement le fonctionnement de 3 unités de production, il conviendrait de doubler l'effectif « crèches » et d'intégrer 2 EHPAD. Ces perspectives de développement n'étant pas réalisables à court terme, et compte tenu des difficultés à supporter un déficit fonctionnel transitoire, **le Comité syndical a acté, délibération du 15 décembre 2023, le principe de vendre le bien à l'association Joseph Sauvy.**



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

CONTEXTE: Présentation de la structure

VOLET RESTAURATION



LOI EGALIM (n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) – Loi Climat et Résilience (n° 2021-1104 du 22/08/2021 – titre VI)

Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous

Si l'UDSIS n'a pas attendu la Loi Egalim pour offrir une alimentation durable et de qualité à ses convives, la Loi Egalim, associée à une volonté politique forte, a permis d'atteindre en 2023 de bons résultats, et ce malgré un contexte inflationniste sans précédent :

- ✓ 50% de produits SIQO (sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine
- ✓ 21% de produits issus de l'agriculture biologique (7% est Bio Local)
- ✓ 22% de produits locaux PO (1,2 M€ sur 5,7 M€ d'achats alimentaires en 2023

Par ces approvisionnements locaux, l'UDSIS va plus loin que la Loi Egalim qui ne le prévoit pas, en soutenant les agriculteurs du département (Guasch, Sibio, Cimelait, Le Local et tant d'autres...)

LAIT ET FRUITS A L'ECOLE de France Agrimer

Le programme « **Lait et Fruits à l'école** » de l'Union Européenne consiste en l'octroi d'une aide pour la distribution de fruits et légumes, de banane, de lait et de certains produits laitiers aux élèves de la maternelle à la terminale, dans les établissements scolaires. La distribution des produits peut être effectuée au choix le MIDI durant le déjeuner (*uniquement les produits SIQO, sous signe officiel de qualité : BIO, AOP, AOC, IGP, Label Rouge*).

L'objectif du programme est de **promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves** et d'enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Il s'agit d'une aide indirecte aux exigences de la Loi Egalim.

En 2023, l'UDSIS a été agréée. Une première aide de 19 000 € a été obtenue pour une période de 4 mois.



1 - CONTEXTE : Présentation de la structure

VOLET SPORTS & LOISIRS

Équipements et activités

L'UDSIS est dotée de 4 centres de sports et de loisirs :

-  le centre de montagne des Angles
-  le centre de montagne du Puigmal
-  le centre équestre de Saint-Cyprien
-  la base nautique du lac de la Raho
-  la base nautique de l'étang de la Salanque

Les centres de montagne et le centre équestre nécessitent des **travaux de rénovation, énergétiques notamment**. La base de la Salanque est une **base temporaire** ayant vocation à être aménagée à l'instar de la base de la Raho.

L'année 2023 correspond à une **bonne année de fréquentation sur les centres de montagne avec hébergement**

- Classes transplantées
- 5 vacances apprenantes
- 5 séjours sensations
- 1 séjour de cohésion SNU (annexe du centre Yravals)

Et ce, malgré la décision prise d'**hiverner le centre du Puigmal et de fermer les week-ends** pour limiter les consommations énergétiques. **Le centre des Angles a fonctionné 39 semaines, le centre du Puigmal 17 semaines.**

CONTEXTE : Présentation de la structure

VOLET SPORTS & LOISIRS :

Équipements et activités

Le centre équestre progresse dans ses activités « publiques » sans hébergement :

- Établissements scolaires (1^{er} et 2nd degré)
- ALSH et PIJ
- ALSH « Equipassion » à chaque vacance scolaire
- IME, SESSAD
- Classes à Horaires Aménagées équitation
- Poney Ecole

Le centre nautique de Saint-Cyprien n'a pas été ouvert au public en 2023, pour des raisons de sécurité.

Suite à des négociations avec la commune de Saint-Cyprien, et en l'absence d'accord sur une durée d'Autorisation d'Occupation Temporaire en adéquation avec le montant des travaux de réhabilitation à réaliser, l'UDSIS a **redéployé ses activités sur les bases nautiques**.

L'activité sur la **base de la Raho** a été perturbée par la problématique du niveau de l'eau suivie de la cyanobactérie - **5 mois et 70 journées d'activités**

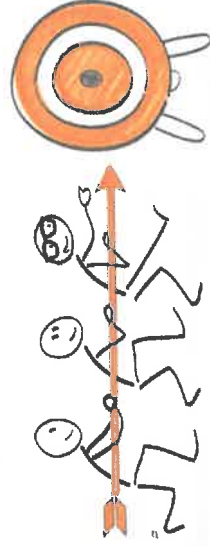
Le retour à **l'étang de la Salanque (base historique emblématique)** a connu un certain succès dans le cadre de la prospection de la centrale de réservation créée en septembre 2022 -) **6 mois et 53 journées d'activités**

C'est une année de transition.

1 – CONTEXTE : Présentation de la structure

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, LES OBJECTIFS SONT :

- Poursuivre la **stratégie de communication** amorcée en 2019, indispensable pour fidéliser nos adhérents, valoriser et développer nos activités ;
- Faire évoluer l'**offre de service en fonction des enjeux sociétaux et environnementaux** ;
- **Optimiser la gestion des pôles opérationnels** (restauration collective et sports & loisirs) sur fond de crise économique ;
- **Développer les fonctions supports** (RH, finances, marchés publics, technique) ;
- Poursuivre la **démarche de modernisation** des infrastructures, des équipements et des pratiques professionnelles.



1 - CONTEXTE : Situation financière de la structure

Entre 2022 et 2023, le syndicat a subi des augmentations de charges sans précédent :

Denrée alimentaire : +15 % en 2022 et +8% en 2023

Energie : +37% en 2022 et +18% en 2023

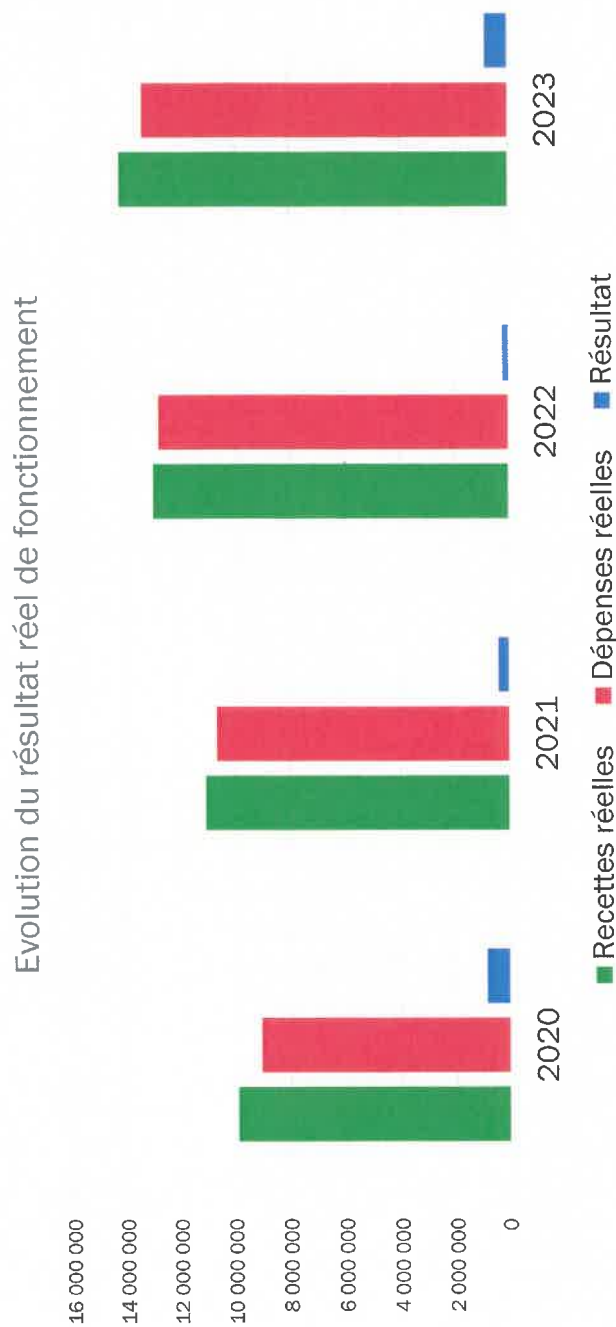
Masse salariale (revalorisations indiciaires liées à l'augmentation du SMIC) : +1,5%

Le dispositif de l'Etat « filet inflation » est venu atténuer cette augmentation de charges cumulée sur les 2 exercices avec une recette de 1 167 400 €.



1 – CONTEXTE : Situation financière de la structure

Résultat prévisionnel 2023 : Epargne de gestion



De 2018 à 2020 : résultat réel stable d'environ 800 K€ par an

En 2021 : résultat réel de 395 K€ (impact COVID – 353 K€)

En 2022 : résultat réel de 200 K€ (soit -195 K€ par rapport à 2021 et – 600 K€ par rapport à 2020)

En 2023 : résultat réel rétabli à 836 K€ grâce au filet inflation (692 K€) et à la compensation du CD66 (234 K€)

1 - CONTEXTE : Situation financière de la structure

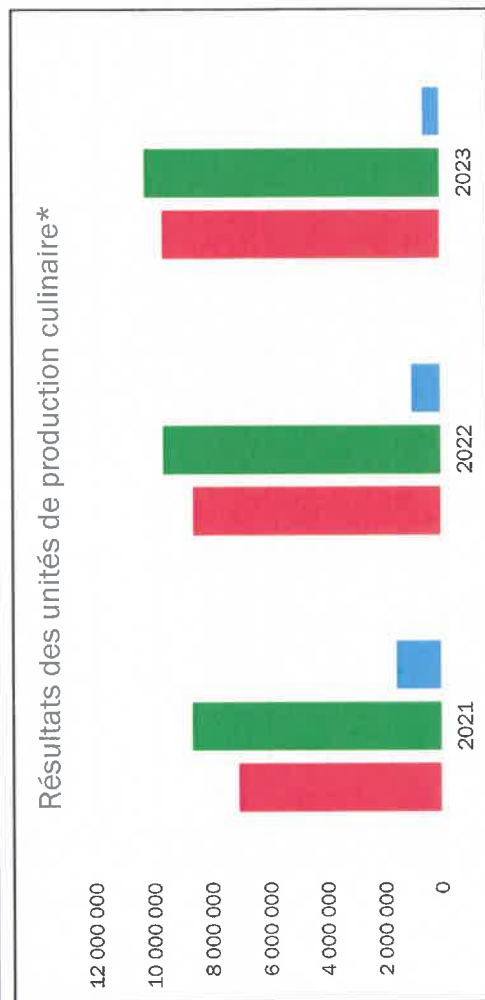
Résultat prévisionnel 2023 : Epargne brute



Taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

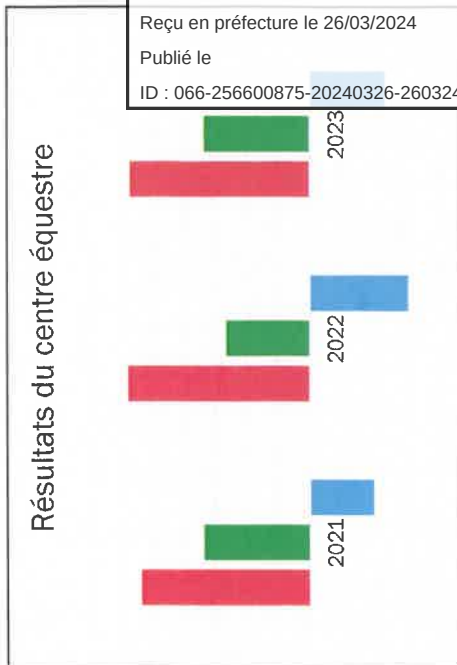
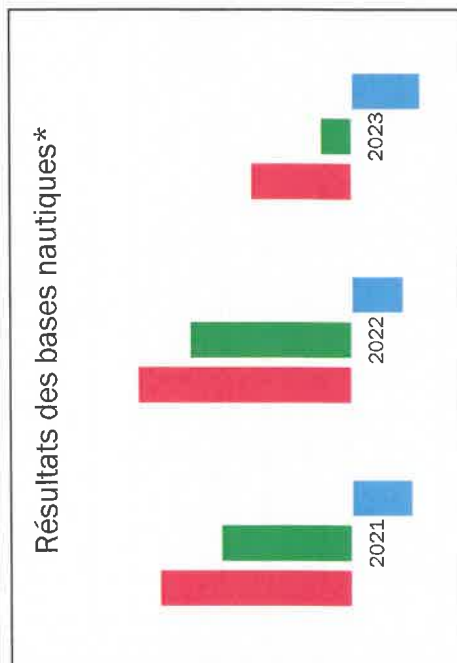
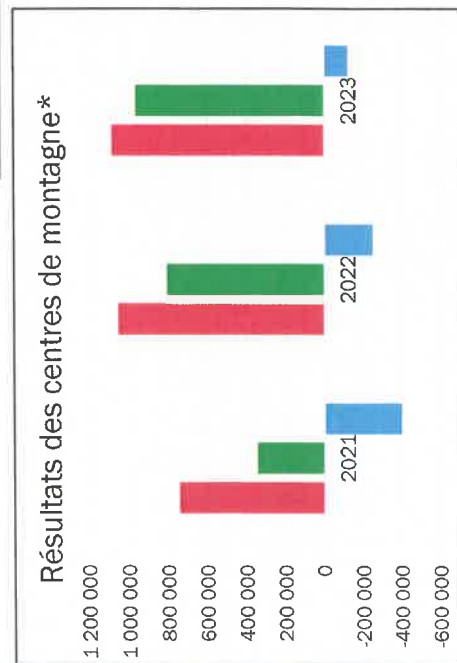
1 - CONTEXTE : Situation financière de la structure

Résultat prévisionnel 2023 : Résultats par activité



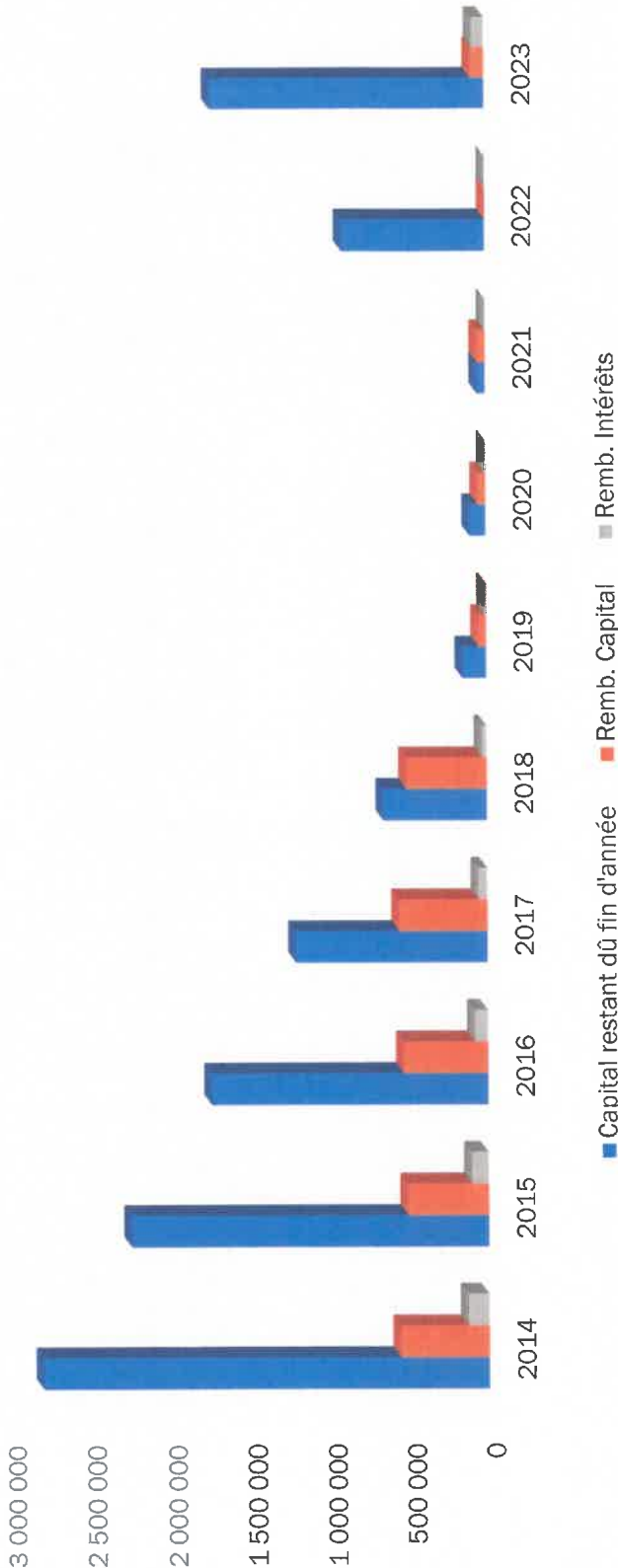
* Hors charges de structure

Dépenses
Recettes
Résultat



1 - CONTEXTE : Situation financière de la structure

Évolution de la dette



Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû fin d'année	2 786 188	2 233 097	1 729 718	1 202 627	650 698	147 846	100 484	51 227	900 000	1 721 250
Remb. Capital	553 091	503 378	527 092	551 928	502 852	47 362	49 257	51 227	0	86 209
Remb. Intérêts	129 989	104 157	80 444	55 607	29 594	5 914	4 019	2 049	0	77 826

1 - CONTEXTE : Situation financière de la structure

Financement Millas 2

Emprunt Caisse d'Epargne :

Montant mobilisé : 900 000 €

Date de tirage : 14/12/2022

Durée : 20 ans

Echéances trimestrielles à amortissement dégressif, avec **taux fixe 3,41 %**. Capital amorti linéairement, 11 250,00 € / échéance.

Emprunt Crédit Agricole :

Montant mobilisé : 900 000 €

Date de tirage : 01/04/2023

Durée : 20 ans

Echéances trimestrielles avec :

- Capital, amorti linéairement, 11 250,00 euros / échéance

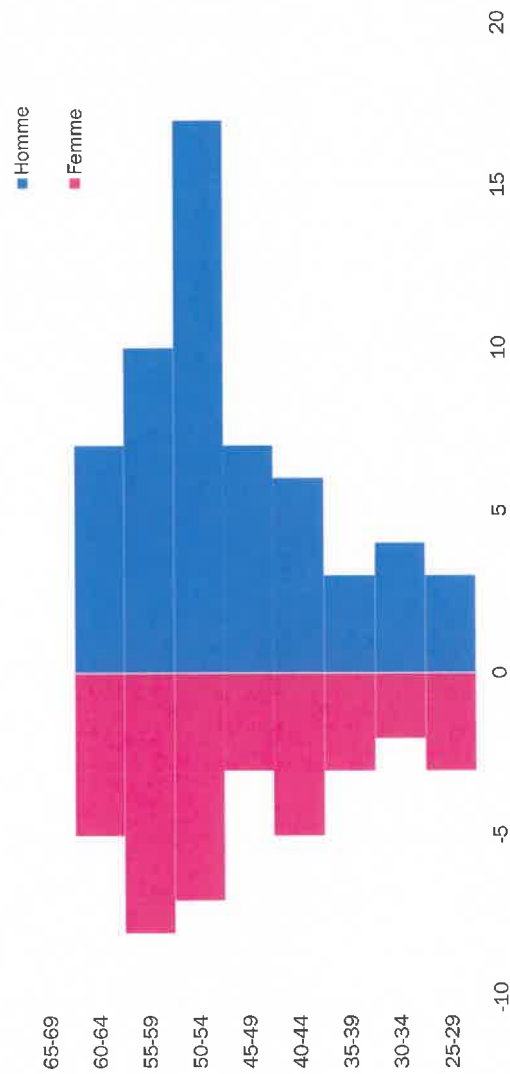
- **Taux variable** axé sur Indice Euribor 3 mois moyenné, augmenté d'une marge de 0,82 % (avec mini de 3,12 % et maxi de 5,12 %)

Pour info, à l'échéance du 3/01/2024, taux applicable : **4,775 %**

Ligne de trésorerie : 2 000 000 €

Capacité de désendettement 2023 : 2 ans

Pyramide des âges 2023



Au 31 décembre 2023, l'UDSIS compte dans ses effectifs :

- 90 agents titulaires (1 catégorie A, 16 catégorie B et 73 catégorie C) / (35 femmes et 55 hommes)
- 1 CDD (catégorie B)
- 1 apprenti
- 1 Parcours emploi compétence

CONTEXTE : Ressources Humaines

LA RÉMUNÉRATION

Les agents titulaires sont rémunérés en fonction de leur grade conformément aux textes en vigueur et bénéficient des régimes indemnitaires suivant :

Les agents non titulaires sont rémunérés par référence à l'indice de début de grade des adjoints administratifs ou des adjoints techniques ou des éducateurs suivant l'emploi occupé

Délibération du 15/12/2023
n° 15/12/23-04
Modification de la délibération du RIFSEEP n° 11/07/17-01

Délibération du 04/04/2019
n° 04/04/19-08
Installation des IHTS pour les agents des cuisines (filrière technique)

ACTIONS SOCIALES DE L'ETABLISSEMENT

Les agents de l'établissement bénéficient :

- des tickets restaurants (délibération du 19/12/19-07 ; valeur faciale : 7€50 /participation UDSIS : 4 €)
- d'aides à la protection sociale (délibération n° 6/03/20-06 : de 2,5 € à 7,50 € par contrat)
- du Comité des Œuvres Sociales du Département (28 669 € en 2023)

CONTEXTE : Ressources Humaines

LES AVANTAGES EN NATURE

En 2024, 3 agents de l'UDSIS bénéficieront de l'attribution de logements pour nécessité absolue de service :

1 agent de veille au
centre de montagne
Les Angles

1 responsable au
centre de montagne
Le Puigmal

1 agent au
centre équestre
de Saint-Cyprien

LES TEMPS DE TRAVAIL

Conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et au Décret n° 2000-81 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée de travail à l'UDSIS est de **1 607 h/an soit 35h/semaine (délibération du 19/12/2019 n° 3)**.

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Situation financière

UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A RETABLIR

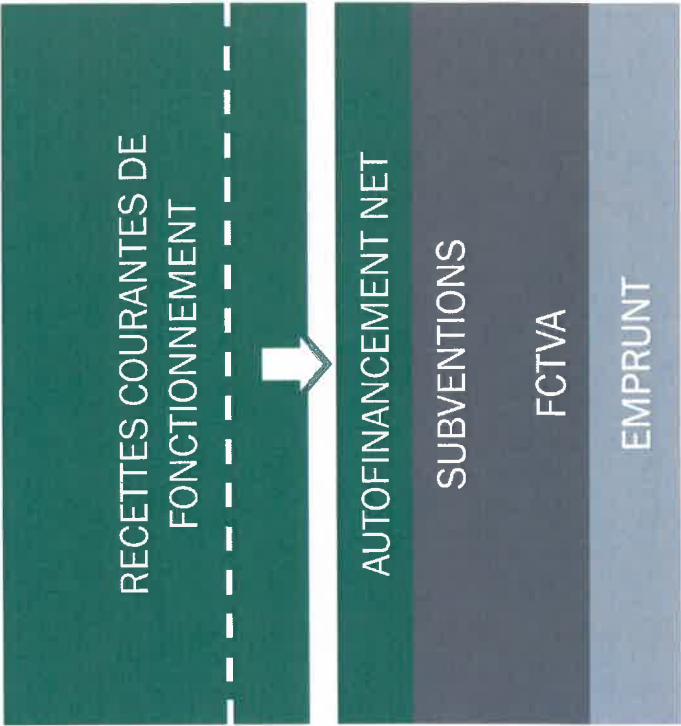
« La capacité d'autofinancement brute représente la capacité de la structure à générer des excédents, elle sert à financer le remboursement de la dette et une partie des investissements. »

La capacité d'autofinancement nette est la capacité d'autofinancement brute diminuée de l'annuité de l'emprunt.

F O N C T



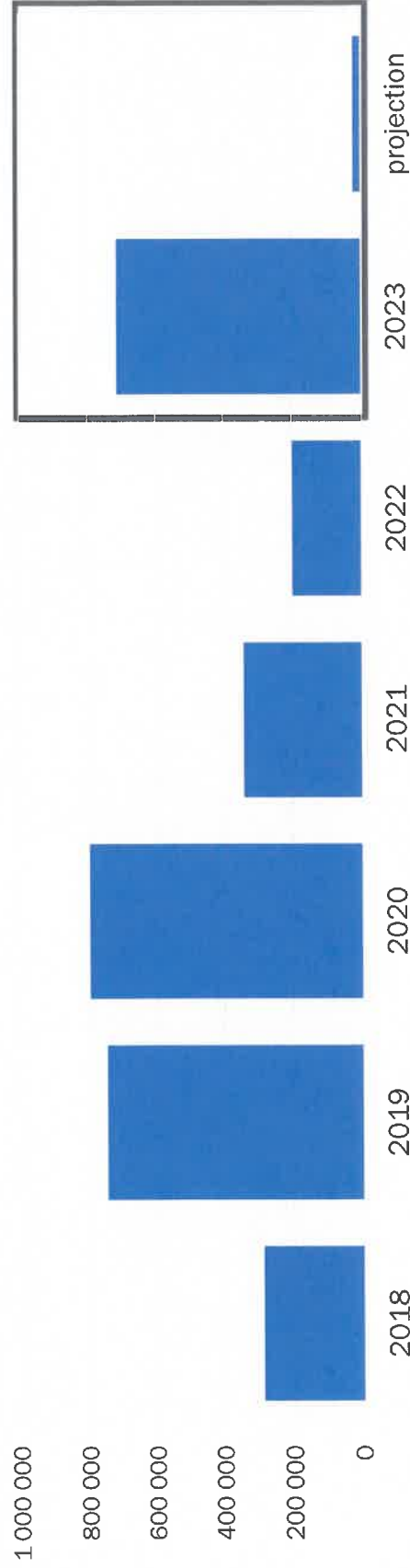
I N V E S T



2 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Situation financière

UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A RETABLIR

CAF Nette (RRF - DDF - Dette)



Jusqu'en 2020, la CAF nette de l'UDSIS était au minimum de 300 K€. Elle a augmenté de manière importante en 2019 et 2020 du fait du désendettement.

En 2021, la CAF a baissé de manière importante mais est restée à un niveau équivalent à 2020 car il n'y avait pas d'emprunts à rembourser.

En 2022, la CAF a diminué de moitié pour atteindre 200 K€.

En 2023, le filet inflation a permis de reconstituer une CAF à 714 K€.

Le filet inflation n'ayant pas vocation à être reconduit en 2024, et compte tenu du réendettement du syndicat et du contexte inflationniste annoncé (+2% alimentation et +8% énergie), la CAF pourrait chuter de manière importante en 2024.

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Situation financière

UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A RETABLIR

Le plan de restauration des marges financières du syndicat, mis en place en 2023, est toujours d'actualité.

Les différents leviers sont :

- Optimisation des dépenses de fonctionnement
 - Dépenses alimentaires
 - Charges générales
 - Dépenses de personnel
- Prix de vente des repas aux adhérents
- Contribution des membres aux frais de fonctionnement de la structure

Le premier enjeu est de maintenir le niveau de qualité des prestations du syndicat (restauration collective des sports & loisirs). Si la tendance inflationniste ralentit, elle ne baisse pas pour autant au niveau de 2021. Le second enjeu est de maintenir les équilibres financiers sans le filet inflation.

2 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Charges caractère général

MAITRISE DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les dépenses énergétiques : électricité, gaz, carburant

Il est prévu une **augmentation d'environ 8 %** sur les dépenses énergétiques.

Le gouvernement n'a pas annoncé la reconduction du filet inflation.

Compte tenu de l'amélioration des résultats de fonctionnement sur les centres de montagne, il est prévu de reconduire en 2024 la fermeture des week-ends aux Angles et au Puigmal. Le centre du Puigmal n'a pu être hiverné cette année compte tenu des réservations (élément positif qui contrebalance la fermeture de la station Puigmal 2900).

Les autres dépenses :

Optimisation des autres dépenses pour compenser les **provisions maintenues sur l'entretien des bâtiments et les contenants alimentaires (+2 %)**. Les autres dépenses intègrent le développement des activités sur les bases de la Raho et de Saint-Laurent (nouveau modèle économique à l'étude), la poursuite du plan de communication fonctionnellement courant des centres et cuisines.

Prestataires en renfort sur les cuisines : **16 800 € qualitatif + 20 000 € conseil en organisation**

Nouveau régime de responsabilité : afin d'optimiser les dépenses et de garantir le bon usage des deniers publics un arrêté de délégation de signature vient d'être élaboré en complément du Règlement intérieur de la command publique

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 066-256600875-20240326-260324_01-DE

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Dépenses alimentaires

EFFECTIFS PREVISIONNELS

Les prévisions d'entrée-sortie du syndicat sont stables.

De manière prudente compte tenu du manque de projection, l'objectif de production de repas à destination de l'IDEA MNA est fixé à 150 repas/jour.

L'effectif annuel est ainsi estimé à 2 422 070 convives, soit -2,41% par rapport à 2023 :

- ✓ Crèches : 56 733 repas sur 251 jours de production
- ✓ Maternelles : 487 174 repas sur 139 jours de production
- ✓ Primaires : 925 048 repas sur 139 jours de production
- ✓ Centres aérés : 185 696 repas sur 112 jours de production
- ✓ Collèges : 690 931 repas sur 139 jours de production
- ✓ IDEA : 17 919 repas sur 366 jours de production
- ✓ IDEA MNA : 54 900 repas sur 366 jours de production
- ✓ Autres (France Alzheimer) : 3 670 repas sur 366 jours de production

L'offre « portage à domicile », « EHPAD » et « goûters crèches » sont à l'étude, non budgétées dépenses et en recettes.

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Dépenses alimentaires

MAITRISE DES DÉPENSES D'ALIMENTATION

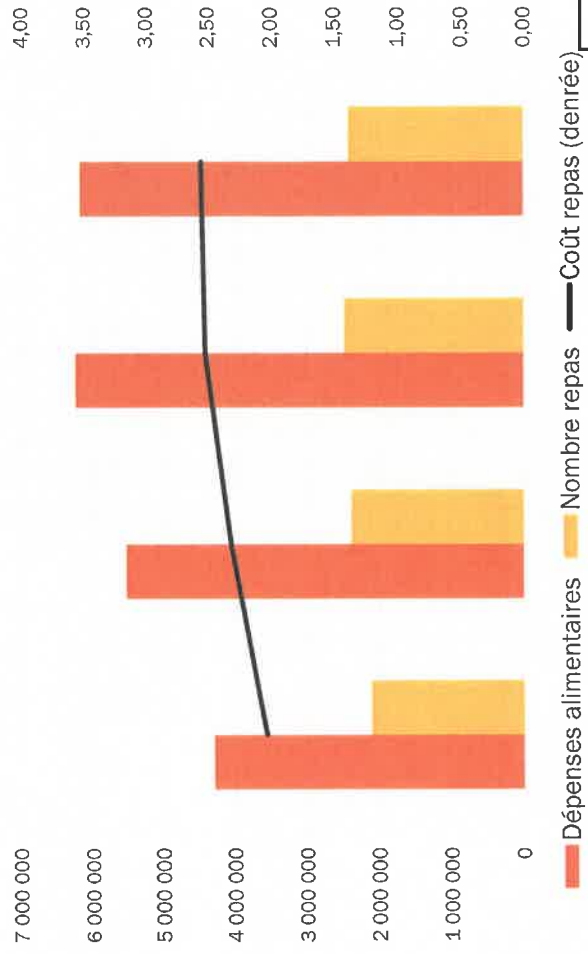
En 2023, le coût moyen de la denrée alimentaire par repas devait être stabilisé à 2,30 €. Dans sa note portant sur la conjoncture française de décembre 2023, l'INSEE évalue l'augmentation des dépenses alimentaires à 11,8% en moyenne, ce qui explique que cet objectif n'ait pu être tenu.

Orientations 2024 :

Le coût moyen de la denrée alimentaire par repas devra être stabilisé à 2,55 € (2,50€ x 2% inflation). Les mesures prises en 2023 sont poursuivies et développées : menus à 4 composants, alternative végétarienne, ajustement des grammages

- ✓ lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ maintien de la qualité

Évolution des dépenses d'alimentation



	2021	2022	2023	2024
Dépenses alimentaires	4 298 487	5 531 798	6 250 713	6 185 000
Nombre repas	2 116 237	2 387 127	2 480 442	2 422 070
Coût repas (denrée)	2,03	2,32	2,52	2,55

2 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Dépenses de personnel

RÉDUCTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont maîtrisées avec une baisse de **-2,50% entre 2022 (5 319 K€) et 2023 (5 195 K€)**.

Cette **tendance est maintenue en 2024** avec les prévisions suivantes : 5 292 K€ € (+ 1,2 % par rapport au BP 2023 = 5 229 K€) :

- ✓ Augmentation du point d'indice : + 53 K€,
- ✓ Glissement Vieillesse Technicité : + 1,25 %,
- ✓ Maintien du poste de Chef de Pôle Loisirs et Sport – secteur plaine,
- ✓ Budgétisation de deux postes (6 mois) pour l'ouverture de la cuisine de Millas 2,
- ✓ Participation de l'UDSIS à l'assurance santé et prévoyance des agents pour 5 250 €,
- ✓ Evaluation des tickets restaurants : 110 000 € en dépenses et 42 900 € en recettes (part agents 40%).

Les nouveaux départs à la retraite en 2024-2025 induits par la pyramide des âges du syndicat permettent d'optimiser les organisations et de compenser les augmentations prévues.

Les recettes liées au personnel (**atténuation de charges – chap 013**) sont provisionnées de manière prudente **230 000 €**.

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Recettes alimentaires

ÉVOLUTION DES TARIFS RESTAURATION 2024

Depuis 2023, les tarifs sont délibérés pour une **année scolaire** (cohérence avec la politique tarifaire des adhérents aux familles).

Il est proposé de **délibérer les tarifs au moment du vote du budget**, pour une **application au 01/09/2024**, impactant le budget en cours (4 mois 2024) et le prochain (8 mois 2025).

Ce calendrier permet aux adhérents d'anticiper les **évolutions de tarification aux familles pour la prochaine rentrée scolaire**.

Augmentation de 2% (répercussion de la seule inflation denrée).

Les crèches (en développement-prospection) : ajustement des prix en fonction de la concurrence et nouvelle offre « goûter ».

Les menus « **centre aéré** » comptent 5 composantes.

Les tarifs « **Lycée** » et « **Plat principal Collège-Lycée** » ne sont pas pratiqués mais prévus en cas de besoin.

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Recettes alimentaires

ÉVOLUTION DES TARIFS RESTAURATION 2024

Tarifs	2019	2020	2021	2022	2023/2024	2024/2025
Crèche 1er âge	1,62 €	1,64 €	1,65 €	1,65 €	1,90 €	2,95 €
Crèche 2ème âge	1,95 €	1,97 €	1,98 €	1,98 €	2,20 €	3,40 €
Gôûter crèche 1er âge						1,00 €
Gôûter crèche 2ème âge						1,40 €
Maternelle	3,72 €	3,80 €	3,86 €	3,92 €	4,02 €	4,10 €
Primaire	3,72 €	3,80 €	3,86 €	3,92 €	4,18 €	4,26 €
Centre aéré	4,13 €	4,18 €	4,24 €	4,30 €	4,58 €	4,67 €
Collège	4,13 €	4,10 €	4,10 €	4,10 €	4,37 €	4,46 €
Commensaux	6,30 €	6,35 €	6,40 €	6,45 €	6,95 €	7,00 €
IDEA			4,10 €	4,10 €	4,37 €	4,46 €
IDA MNA					8,60 €	8,77 €
Plat principal collège-lycée	2,80 €	2,80 €	2,90 €	2,90 €	3,15 €	3,21 €
Lycée				4,20 €	4,50 €	4,67 €

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Recettes sports & loisirs

EVOLUTION DES TARIFS SPORTS & LOISIRS 2024

- En 2022, une refonte globale des tarifs des centres de sports & loisirs a été opérée afin de différencier des tarifs adhérents, non adhérents du département, hors département.
- Ils seront **réactualisés au 1^{er} septembre 2024** pour coïncider avec l'année scolaire et tenir compte de l'inflation. L'objectif est d'augmenter l'écart entre les tarifs pour **privilégier les adhérents**.
- Les recettes des activités sports & loisirs sont estimées de **manière prudente**, en tenant compte des aléas météorologiques, climatiques (**1,1 M€** pour 1,2 M€ réalisé en 2023)
- Dépôt d'un **rescrit, auprès des services fiscaux**, sur l'assujettissement à la TVA en fonction du public accueilli sur les centres.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 066-256600875-20240326-260324_01-DE

29

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Autres recettes

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Sont budgétées en 2024 des prévisions de **recettes de fonctionnement** concernant les aides éligibles au titre de :

- ✓ France Agrimer (Lait et Fruits à l'école) : 60 000 €
- ✓ Vacances apprenantes : 60 000 €
- ✓ CAF et VACAF : 10 000 €
- ✓ FCTVA : 9 478 €

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Contribution adhérents

RELATION AVEC LES ADHÉRENTS

Contribution	2011 à 2015	2016	2017	2018	2019 à 2022	2023	2024
Communes et EPCI	1,00 €	0,90 €	0,85 €	0,80 €	0,75 €	1,00 €	1,00 €
Département fct.	1 000 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Département inv.					100 000 €	320 000 €	En arbitrage

- NB : Le Département a versé des subventions d'équilibre pour maintenir le résultat comptable du syndicat :**
- en 2020, lors de la crise sanitaire (1 287 000 €),
 - en 2023, lors de la baisse d'effectif IDE MNA (234 000 €)

La contribution permet aux adhérents d'accéder :

- À des tarifs préférentiels dans les centres et à un tarif social unique sur la production-livraison des repas
- À des actions pédagogiques d'éducation au goût (1 220 petits déjeuners offerts aux collégiens en 2023)
- À un appui technique aux équipes des restaurants scolaires (9 visites appui technique)
- À un cycle de formation complet (UDSIS/CNFPT), réservé aux restaurants satellites UDSIS (50 satellites formés au cycle initiation, dont 26 formés en partie au perfectionnement)

Il n'est pas prévu d'augmenter les contributions en 2024.

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Investissements

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS ENGAGÉS

Ouverture de la **nouvelle cuisine centrale de Millas** prévue en septembre 2024.
Estimation 2024 :

Dépenses :

5 600 K€

Recettes :

3 762 K€



Actualisation de l'autorisation de programme de Millas 2

AP 2021-02 / Opération budgétaire n°11			
DEPENSES			
Réalisé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	MONTANT AP
7 388 313,42	5 600 000,00	288 658,58	13 276 972,00

Subvention du Département : 8 850 K€ (80%)

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Investissements

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS ENGAGÉS

En 2024, seront reportés au titre des **restes à réaliser de l'exercice 2023** :

Dépenses : 2 604 K€

- 2 183 715 € pour la nouvelle cuisine
- 275 929 € au titre de la rénovation de la grande carrière du centre équestre
- 4 456 € au titre des subventions d'équipement versées aux adhérents
- 140 513 € au titre de diverses études et acquisitions

Recettes : 1 933 K€

- 1 513 466 € pour la nouvelle cuisine
- 420 000 € au titre de la rénovation de la grande carrière, aménagement cuisine + Les Angles, véhicule frigo.

2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Investissements

L'INVESTISSEMENT COURANT

L'investissement courant correspond :

- au renouvellement du matériel sportif et technique
- achat des équidés
- à l'entretien des bâtiments sur les centres et les cuisines
- à l'aide aux communes (50 K€ matériel de cuisine)
- à la communication / signalétique / site internet (80 K€)

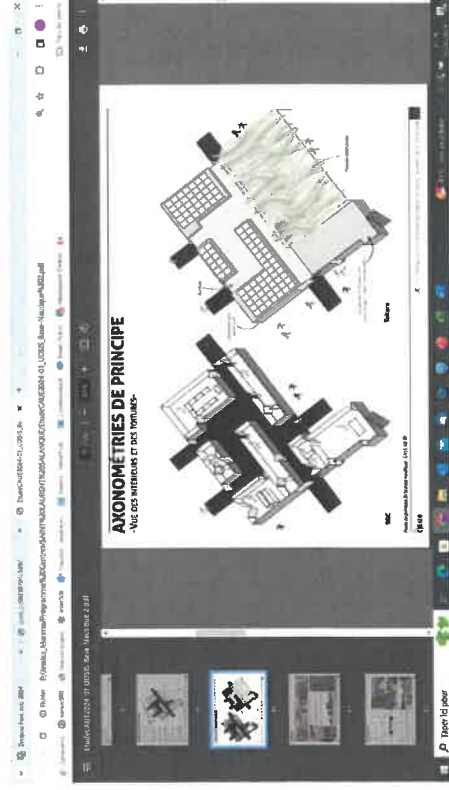
PROJETS SOUMIS A ARBITRAGE

- Rénovation du centre équestre 75 K€
- Aménagement de la base nautique de St Laurent 375 K€
- Chaudière bois + gaz Les Angles 230 K€
- Rénovation de la terrasse Les Angles 140 K€
- Etude chaufferie bois Le Puigmal 10 K€
- Rénovation terrasse Le Puigmal 5 K€
- Ecrans numériques circuit visite pédagogique Millas 2 40 K€
- Camion PL frigorifique (cuisines) 85 K€
- Travaux du 4° étage Thuir (hors convention Mairie) 20 K€

La réalisation de ces projets nécessitera :

- des financements externes (subventions ADEME, ANS, Fonds Eperon... ou emprunt) qui devront être obtenus avant leur lancement
- et une augmentation de l'autofinancement de la collectivité.

Etude du CAUE – Base nautique St Laurent



2- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : Investissements

VENTE DE LA CUISINE D'ELNE



Le comité syndical ayant acté le principe de la vente à l'association Joseph Sauvy par délibération du 15 décembre et la vente à proprement parler étant soumise à l'ordre du jour de la séance du 26 mars 2024, il est prévu d'inscrire le produit de la cession au compte 024

AMORTISSEMENTS



Le passage à la M57, au 1^{er} janvier 2024, oblige le syndicat à amortir les subventions d'équipement reçues et versées au titre des opérations d'investissement réalisées.
Cela engendre des opérations d'ordre qui impactent les grands équilibres budgétaires, en recettes et en dépenses.